



Déchets : redevance incitative

Grille tarifaire de simulation : un outil pour bien comprendre

Quelle incidence aura le passage à la redevance incitative (à partir de 2012) sur le budget déchets de chacun d'entre nous ?

Une chose est sûre, les foyers qui ne trient pas du tout seront pénalisés par rapport à ceux dont le tri fait partie du quotidien...

A la question « va-t-on payer nos poubelles plus ou moins chères que maintenant ? », il est difficile de répondre autre chose que : « cela dépend ! ».

En effet, le mode de calcul de la TEOM et celui de la redevance incitative diffèrent totalement.

Explications...

Jusqu'à la fin de cette année, tous les foyers du territoire participent financièrement aux coûts de la collecte et du traitement des déchets en payant une taxe sur les impôts fonciers, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dont le taux n'a pas évolué pour 2011. Celle-ci est établie en fonction de la valeur locative du logement. Autrement dit, elle n'a rien à voir avec la production réelle du foyer en matière de déchets.

La redevance incitative est, quant à elle, établie sur le principe du « pollueur-payeur » : **plus vous produisez de déchets, plus votre budget « poubelle » sera conséquent.**

Les factures seront composées d'une part fixe (abonnement + forfait de 12 ramassages pour les résidences principales ou 6 pour les résidences secondaires) et d'une part variable (nombre de ramassages, de vidages de votre poubelle au-dessus des 12 inclus dans le forfait). C'est donc sur la partie variable que vous allez pouvoir agir en faisant plus attention à ce que vous jetez.

Pour bien comprendre, prenons 3 exemples :

La famille TOUTALAPOUBEL

Marc et Jeanne ont 2 enfants et une poubelle de 180 l (4 à 6 pers).

Ils partent du principe qu'ils payent assez chers pour leurs déchets. Ils ne trient donc absolument rien et mettent tout à la poubelle. Ils sortent donc leur poubelle toutes les semaines soit 52 fois/an.

Si la redevance avait été en place en 2011, ils auraient payé : 372,93€.

La famille PEUMIEUXFAIRE

Paul et Marie ont 2 enfants et une poubelle de 180 l.

Ils trient mais.....le minimum ! Ils déposent le verre dans les colonnes de tri. Les emballages légers sont, pour certains, mis à la poubelle. Ils ont conscience qu'ils pourraient mieux trier, faire du compost, boire l'eau du robinet par exemple... bref ! adopter quelques gestes assez simples finalement mais ils comptent s'y mettre d'ici l'an prochain. Ils sortent donc leur poubelle 26 fois/an soit tous les 15 jours.

Si la redevance avait été en place en 2011, ils auraient payé : 242,67 €.

La famille ACHAMALIN et TRITOU

Pierre et Nathalie ont 2 enfants. Ce foyer a donc une poubelle de 180 l.

Cette famille privilégiée, au moment de ses achats, les produits qui ne génèrent pas beaucoup de déchets, elle trie tout ce qui peut l'être (emballages légers, verre, papier...) et composte dans son jardin tous ses déchets putrescibles (restes de repas, épluchures...). Elle n'hésite pas à se rendre à la déchetterie pour y déposer ses tailles de pelouse, encombrants...

Du coup, elle ne sort sa poubelle pour la collecte que 1 fois toutes les 3 semaines soit 18 fois par an.

Si la redevance avait été en place en 2011, elle aurait payé : 202,59 €.

Vous l'aurez donc bien compris : c'est désormais à chacun d'entre nous d'opter pour les bons gestes qui nous permettront de maîtriser notre facture.

La grille de tarifs ci-dessous ne s'appliquera pas cette année puisque c'est encore la TEOM que nous paierons sur les impôts fonciers.

En revanche, c'est sur cette grille que sera établie la facture de simulation que nous recevrons tous en octobre prochain (facture qu'il ne faudra pas payer).

L'essentiel est de bien garder à l'esprit que :

- ✓ les factures seront composées d'une part fixe (abonnement lié au volume, à la taille de votre poubelle + forfait 12 ramassages pour les résidences principales ou 6 pour les résidences secondaires) et d'une part variable (nombre de ramassages, de vidages de votre poubelle)
- ✓ le coût de l'abonnement et celui du ramassage sont directement liés au volume de votre poubelle (plus vous êtes nombreux, plus votre poubelle est grande donc plus le volume de déchets à traiter est important),
- ✓ le poids ne compte pas mais c'est le nombre de fois que vous ferez vider votre poubelle d'ordures ménagères qui sera facturé. Pour présenter le moins souvent possible votre poubelle à la collecte, nous mettons à votre disposition pour le tri des déchets recyclables :
 - les colonnes de tri pour le verre et les papiers,
 - les sacs jaunes pour les emballages légers,
 - un composteur par foyer (à partir de juillet) pour le fermentescible,
 - et toujours la déchèterie de l'Épine à Limerzel et les éco-stations.

Base de calcul pour facture de simulation 2011

Volume du bac (grille de dotation)	Coût unitaire d'un vidage*	Part fixe résidence principale (avec 12 vidages inclus)	Part fixe résidences secondaires (avec 6 vidages inclus)
120 l (1 à 3 personnes)	3,56 €	122,76 €	101,40 €
180 l (4 à 6 personnes)	5,01 €	172,53 €	142,47 €
240 l (7 personnes et +)	6,46 €	222,73 €	183,97 €

***part variable = coût unitaire x nombre de vidages**

En fin d'année, pour la mise en place réelle de la redevance incitative en 2012, les élus voteront une nouvelle grille de tarifs en fonction du bilan 2011 du service déchets. Cette grille sera donc directement liée aux efforts que chacun fera en matière de production de déchets tout au long de cette année et des suivantes.

Les efforts de chacun impacteront la grille qui s'appliquera à tous.

Alors, dès maintenant, prenons de bonnes habitudes en triant mieux et en compostant tout ce qui peut l'être !

REDUIRE, TRIER, VALORISER NOS DECHETS, ON A TOUS A Y GAGNER !

Grille disponible sur www.pays-questembert.fr ou sur simple demande par mail à l'adresse : dechets.cdc@orange.fr.